

**Ministry of Education**

Financial Analysis and Accountability  
Branch  
20th Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Direction de l'analyse et de la responsabilité  
financières  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2

**2016 :SB27****NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**EXPÉDITEUR :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** **09 septembre 2016**

**OBJET :** **États financiers 2015-2016 (CSD)**

---

J'ai le plaisir de vous informer que les états financiers 2015-2016, ainsi que les guides et les directives qui s'y rattachent, sont maintenant accessibles en cliquant sur le lien qui mène aux états financiers qui se trouvent dans la section « Rapport au Ministère » du site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

Veillez envoyer vos états financiers 2015-2016 par l'entremise du [SIFE 2.0](#). Les fichiers qui aideront les conseils scolaires à préparer leurs états financiers ont été publiés dans la section « Rapport au Ministère » du site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières.

**Séances d'information**

Le Ministère tiendra des séances d'information ce mois-ci afin de passer en revue les changements apportés aux états financiers et de faire le point sur d'autres sujets, notamment :

- fiducies de l'assurance vie et de l'assurance-maladie des employés;
- Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI).

Les dates et les adresses des prochaines séances ont récemment été communiquées aux conseils scolaires et à leurs vérificateurs.

## **Améliorations liées aux activités de relations de travail**

Les états financiers de 2015-2016 comportent des améliorations liées aux activités de relations de travail, de même que les ajustements qui y sont associés, conformément aux dispositions centrales des plus récentes conventions collectives conclues dans le secteur des conseils scolaires. Le règlement sur les SBE de 2015-2016 présente ces ajustements par le truchement de modifications au règlement qui comprennent :

- la progression sur la grille de qualifications et d'expérience à compter du début de l'année scolaire, sans remise à plus tard;
- une somme forfaitaire de 1 % à titre d'indemnités;
- le paiement anticipé des gratifications de retraite;
- un rajustement lié aux économies au titre de congés acquis.

## **Mise à jour des données sur l'effectif de SISO et date butoir**

Comme les années précédentes, le téléchargement dans SISO des données sur l'effectif pour les cours de jour réguliers s'effectue directement dans le SIFE 2.0, sur une base quotidienne. Tout changement apporté à la fin d'une journée sera actualisé dans le SIFE 2.0 avant midi le jour ouvrable suivant. Ce processus de mise à jour se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2016. Les conseils sont priés de vérifier leurs données sur l'effectif dans le SIFE 2.0 et d'effectuer les corrections dans SISO avant la date butoir.

Même si les conseils doivent faire un rapport sur les effectifs pour les cours d'été, l'éducation permanente et les études personnelles ou l'apprentissage en ligne dans SISO en raison de la prolongation de l'Initiative de rapport sur les effectifs mentionnée dans la note de service 2015 : SB35, ces données sur les effectifs ne sont pas téléchargées directement dans le SIFE 2.0. Les conseils doivent donc faire la saisie des données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12, et celles sur l'effectif pour les études personnelles ou l'apprentissage en ligne dans le tableau 13.

## **Processus d'identification des écoles**

Dans la note de service 2015 : SB36, le Ministère a demandé aux conseils de vérifier la liste de toutes les écoles ouvertes en 2015-2016 et celle pour 2016-2017 d'après les plus récentes données dont dispose le Ministère, qui comprennent toutes les métadonnées en décembre 2014. Le Ministère a examiné les listes soumises par les conseils et, le cas échéant, communiqué avec eux afin d'obtenir tout autre renseignement nécessaire. La liste modifiée sert à remplir automatiquement les formulaires d'entrée au niveau des écoles dans SIFE 2.0. Une école dont le nom ne

figure pas sur les listes définitives n'aura pas droit au financement des écoles en rapport avec les états financiers de 2015-2016.

## **Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI)**

Comme les années précédentes, les conseils devront soumettre au Ministère le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) dans le cadre des rapports de fin d'exercice. Nous vous rappelons que ce modèle est utilisé à diverses fins : demandes de financement auprès de l'OOF, demande d'approbation des projets d'immobilisations, outil de support pour les immobilisations prioritaires, suivi des projets d'immobilisations et évaluation de la situation financière des immobilisations d'un conseil. Les MAPI seront préremplis avec les données financières et les données sur les immobilisations provenant des MAPI les plus récents (2014-2015), de même que des nouveaux projets approuvés par le Ministère au cours de l'exercice comptable 2015-2016. Les conseils doivent vérifier et mettre à jour le MAPI afin de s'assurer que tous les projets approuvés après le 31 août 2015 et toutes les activités en matière d'immobilisations en 2015-2016 y figurent. Les conseils doivent également fournir des renseignements à jour sur leur situation financière, conformes à ceux présentés dans leurs états financiers de 2015-2016.

Les MAPI seront mis à la disponibilité des conseils vers la fin septembre. Les conseils doivent remettre leur MAPI actualisé au Ministère au plus tard le 30 novembre 2016.

## **Marge restante de constitution du capital du programme d'affectation des subventions d'immobilisations**

Conformément à ce qu'indiquait la note de service 2016 : SB14, à compter de 2016-2017, le Ministère convertira toute la marge de constitution du capital non dépensée pour qu'elle soit admissible à un financement à long terme par l'OOF en tant que modèle de subventions d'immobilisations. Cette modification permettra de simplifier les exigences en matière de production de rapport sur les immobilisations, puisque les conseils scolaires recevront des fonds sous forme de subventions d'immobilisations seulement pour les dépenses en immobilisations à venir et n'auront plus à soumettre de demandes de financement par l'OOF séparées. Le Ministère continuera de verser des paiements de transfert aux conseils scolaires pour le remboursement des prêts existants auprès de l'OOF.

Le Ministère annoncera à chaque conseil scolaire le montant de sa marge de constitution non dépensée après avoir reçu les données sur les dépenses en immobilisations qui se trouvent dans les états financiers de 2015-2016 et le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) des conseils scolaires. Le dernier prêt octroyé par l'OOF est prévu en mars 2017 et comprendra des dépenses admissibles mentionnées dans les états financiers de 2015-2016.

Le rapport de mars 2017 et les états financiers de 2016-2017 tiendront compte du transfert de la marge de constitution du capital. Puisque les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées de 2016-2017 ne tiendront pas compte de ce

transfert de la marge de constitution du capital, on recommande aux conseils scolaires de continuer d'établir un budget pour leurs dépenses en immobilisations liées à la marge de constitution en fonction de leurs plans d'immobilisation.

## **Soumission des rapports financiers**

### États financiers

Veillez envoyer par voie électronique d'ici le 15 novembre 2016 une copie de ce qui suit :

- Certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation
- Rapport de conformité
- Tableaux 1, 1.1, 1.2, 1.3, 9, 10 et 10ADJ
- Section 1A – Sommaire des éléments
- États financiers vérifiés, y compris le rapport des vérificateurs et notes afférentes.

Des documents susmentionnés, seuls le Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation et le tableau 1 requièrent une signature de la part du directeur ou de la directrice de l'éducation et de celle du président ou de la présidente.

Les documents doivent être sauvegardés en format PDF et envoyés en pièce jointe par courriel à l'adresse suivante : [financials.edu@ontario.ca](mailto:financials.edu@ontario.ca)

Le nom de fichier utilisé doit respecter la [convention des noms de fichier](#) publiée sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières. Les conseils doivent écrire comme objet du courriel « Documents d'appui aux états financiers 2015-2016 – CSD n<sup>o</sup> ». ».

Afin de faciliter le processus budgétaire provincial, les formulaires du SIFE doivent être envoyés d'ici le 15 novembre 2016. En raison du calendrier des réunions du conseil, le Ministère est conscient que les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport des vérificateurs risquent de ne pas être terminés le 15 novembre. En pareil cas, ces trois documents peuvent être envoyés après le 15 novembre, mais au plus tard le 2 décembre. Veuillez noter que la date d'échéance pour la soumission SIFE reste inchangée, soit au plus tard le 15 novembre. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil, ce dernier devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE d'ici le 2 décembre.

### **Présentations en retard**

Il est important que les conseils respectent les échéances ci-dessus afin que les rapports intermédiaires du budget provincial puissent être produits. Le Ministère imposera des pénalités financières si les états financiers ne sont pas déposés dans le SIFE le 15 novembre 2016, sauf dans les cas où le Ministère a accordé une prolongation du délai de remise en raison de circonstances atténuantes. Dans ce cas, les pénalités financières seront imposées si le conseil n'envoie pas ses états financiers

à la nouvelle date prévue.

Les rentrées de fonds régulières du conseil scolaire concerné seront réduites de 50 % si celui-ci n'a pas déposé ses états financiers dans le SIFE d'ici le 15 novembre 2016 (ou à une date ultérieure approuvée par le Ministère, tel que précisé ci-dessus). À la présentation des états financiers, le Ministère reprendra les paiements mensuels normaux et inclura dans le paiement mensuel le montant total qui a été retenu.

### Personnes-ressources

Toute question sur les données détaillées et le rapport d'activités liées aux immobilisations corporelles doit être envoyée à Andrew Yang au 416-325-4212 ou à [Andrew.Yang@ontario.ca](mailto:Andrew.Yang@ontario.ca)

Pour toute question concernant les états financiers, veuillez vous adresser à votre analyste financier du Ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, à la rubrique « [Pour nous joindre](#) ».

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Stevan Garic	416-327-0697	<a href="mailto:stevan.garic@ontario.ca">stevan.garic@ontario.ca</a>
Emily Wells	416-325-2036	<a href="mailto:emily.wells@ontario.ca">emily.wells@ontario.ca</a>
Ruby Hou	416-325-2052	<a href="mailto:Ruby.KexinHou@ontario.ca">Ruby.KexinHou@ontario.ca</a>
Martin Fry	416-327-9061	<a href="mailto:martin.fry@ontario.ca">martin.fry@ontario.ca</a>

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture de session, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien technique SIFE	s.o.	<a href="mailto:efis.support@ontario.ca">efis.support@ontario.ca</a>
Mark Bonham	416-325-8571	<a href="mailto:mark.bonham@ontario.ca">mark.bonham@ontario.ca</a>

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation